

**CANADA
VILLE DE POHÉNÉGAMOOK
MRC DE TÉMISCOUATA**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal de la Ville de Pohénégamook, MRC de Témiscouata, tenue le 3 août 2015, à 20 h, en la salle des réunions de l'hôtel de ville, 1309, rue Principale.

Sont présents les conseillers :

Siège n° 2 : Frédéric Montplaisir
Siège n° 3 : Robin Breton
Siège n° 4 : Guylaine Cyr
Siège n° 5 : Simon Bolduc
Siège n° 6 : Raymond Gagné

formant quorum sous la présidence de Madame Louise Labonté, mairesse.

Est absent : Denis Ouellet

Sont aussi présentes : Marie-Claude Pinet, directrice générale
Majorie Després, directrice générale intérimaire
Lila Levasseur, greffière adjointe

Assistance du public : 14 personnes

Mme Louise Labonté procède à la présentation de Mme Majorie Després qui a été engagée à titre de directrice générale intérimaire pour le remplacement temporaire de Mme Marie-Claude Pinet.

2015.08.198 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la mairesse présente les points inscrits à l'ordre du jour se définissant comme suit :

A PROCÉDURES

- Moment de réflexion – Sinistre du 21 juillet 2015
Mot de bienvenue
01 Ordre du jour - Adoption
02 Procès-verbaux de juillet - Adoption
03 Comptes de juillet - Adoption
04 Rapport mensuel des engagements - Dépôt
05 Rapport financier au 31-07-2015 – Dépôt

B AFFAIRES NOUVELLES

- 06 Sinistre du 21-07-2015 : Engagement de crédits pour les travaux réalisés en situation d'urgence par la firme Actuel conseil inc.
07 Surveillance des travaux de chantier suite au sinistre du 21 juillet 2015 – Mandat à Actuel conseil inc.
08 Demande de marge de crédit de 1 000 000 \$ - Travaux d'urgence relatifs au sinistre du 21-07-2015 de la Ville de Pohénégamook
09 Programme de réhabilitation du réseau routier local
10 Engagement temporaire de Mathieu Chabot aux Parcs et espaces verts
11 Engagement temporaire – Annie-Claude Chrétien – Remplacement à la réception
12 Projet Verger – Mandat à la CODET
13 Infrastructures rue St-Vallier - Octroi du contrat

Période de questions
Levée / Ajournement de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Gagné
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour est adopté tel que déposé.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.08.199 PROCÈS-VERBAUX DE JUILLET 2015 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les procès-verbaux des assemblées ci-après identifiées, ont été remis à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 du chapitre C-19, L.R.Q. 1977, le greffier est dispensé d'en faire la lecture, à savoir :

- séance régulière : 06 juillet 2015
- séance extraordinaire : 27 juillet 2015

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE les procès-verbaux identifiés à la présente sont approuvés tel que déposés.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.08.200 COMPTES DE JUILLET – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le journal des achats 2015 (liste comptes fournisseurs) a été déposé à tous les élus par la greffière adjointe ;

CONSIDÉRANT QUE le journal des déboursés du F.A.B. a été déposé à tous les élus par la greffière adjointe;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par les élus municipaux ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
APPUYÉ PAR : Frédéric Montplaisir
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal :

A **Journal des achats 2015 (ville)**

Approuve la liste des factures présentées par le journal des achats 2015 (liste des comptes fournisseurs), datée du 31-07-2015, au montant de deux cent trente-trois mille quatre cent dix dollars et trente-deux sous (**233 410.32 \$**) et autorise la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

B **Journal des déboursés 2015 (ville)**

Approuve la liste des factures payées en vertu du règlement P.-153 et de la résolution (# 2015.01.08) d'engagement de crédits annuels présentée par le journal des déboursés du F.A.B., daté du 31-07-2015, au montant de soixante-dix-huit mille huit cent quatre-vingt-six dollars et deux sous (**78 886.02 \$**) → Internet : **58 389.66 \$** et chèques : **20 496.36 \$**) et autorise la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.08.201 RAPPORT MENSUEL DES ENGAGEMENTS - DÉPÔT

CONSIDÉRANT les obligations décrétées par le règlement P.-284 ;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 477,1 et 477,2 du *chapitre C-19 des L.R.Q.* au regard de l'émission, au préalable, à tout engagement financier, d'un certificat de crédits suffisants par la trésorière ;

PAR CONSÉQUENT, la greffière adjointe dépose au Conseil municipal le rapport des engagements mensuels du mois de juillet 2015.

2015.08.202 RAPPORT FINANCIER CUMULATIF – DÉPÔT

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 105.4 du Chapitre C-19 rendant obligatoire le dépôt au Conseil municipal d'un rapport faisant état des revenus et dépenses survenus depuis le début de l'exercice financier ainsi que les prévisions budgétaires s'y rapportant ;

PAR CONSÉQUENT, la greffière adjointe dépose à tous les élus le rapport financier cumulatif s'étendant du 01-01-2015 au 31-07-2015.

2015.08.203 SINISTRE DU 21-07-2015 : ENGAGEMENT DE CRÉDITS POUR LES TRAVAUX D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE LA FIRME ACTUEL CONSEIL INC.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook a subi beaucoup de dommages au niveau de son réseau routier le 21 juillet dernier dus aux pluies torrentielles ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est à l'heure de procéder à des travaux d'urgence et de mise aux normes ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a fait appel à la firme Actuel conseil inc. pour l'aider à établir le constat et l'estimation des dommages subis ;

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels à rembourser à la firme Actuel conseil à ces fins couvrant la période du 22 au 30 juillet 2015 inclusivement ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Frédéric Montplaisir
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook engage un montant de 5 000 \$ plus les taxes applicables pour l'assistance technique obtenue de la firme Actuel conseil inc. comprenant :

- Constat de situation (8 heures – 680 \$)
- Observation des dommages (18 heures – 1530 \$)
- Coordination avec les différents intervenants (17 heures – 1445 \$)
- Ventilation et estimation des coûts des travaux d'urgence et des travaux de restauration (15 heures – 1345 \$)

* Comprenant aussi : rapport, rédaction, demande de Certificat d'autorisation « CA » (Urgences environnement – 3 h), rencontre avec les citoyens sinistrés (3 h).

QUE les frais encourus pour cet engagement sont admissibles et seront soumis au ministère de la Sécurité publique.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.08.204 SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CHANTIER SUITE AU SINISTRE DU 21 JUILLET 2015 – MANDAT À ACTUEL CONSEIL INC.

CONSIDÉRANT le sinistre du 21 juillet 2015 relatif à de fortes pluies qui ont forcé la Ville de Pohénégamook à déclarer la mise en place des mesures de sécurité d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité et ses collaborateurs ont évalué les dommages à plusieurs millions de dollars ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'urgence sont actuellement en cours afin de rendre sécuritaire les sites affectés et de remettre en forme les routes de notre ville ;

CONSIDÉRANT QUE par la proposition d'honoraires professionnels de la firme d'ingénieurs Actuel conseil, celle-ci apporte de l'aide technique aux travaux correctifs à réaliser sur les rues municipales endommagées ;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat couvre un montant maximal de 100 heures ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook accepte l'offre de la firme d'ingénierie Actuel conseil inc. au montant de 7 670 \$ plus les taxes applicables ;

QUE les frais encourus pour cette assistance sont admissibles et seront soumis au ministère de la Sécurité publique.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ –

**2015.08.205 DEMANDE DE MARGE DE CRÉDIT DE 1 000 000 \$ - TRAVAUX D'URGENCE
RELATIF AU SINISTRE DU 21-07-2015 DE LA VILLE DE POHÉNÉGAMOOK**

CONSIDÉRANT le sinistre du 21 juillet 2015 relatif à de fortes pluies qui ont forcé la Ville de Pohénégamook à déclaré l'état des mesures d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des dommages a été évaluée à plusieurs millions de dollars ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook doit, pour rencontrer les obligations financières relatives aux dépenses à venir pour la réparation des routes, faire une demande de financement temporaire (marge de crédit) auprès d'une institution financière pour la durée des travaux ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

A QUE la Ville de Pohénégamook requiert un financement temporaire (marge de crédit) auprès de la Caisse populaire Desjardins du Transcontinental ;

B QUE la Ville de Pohénégamook mandate Madame Louise Labonté, mairesse et Mesdames Marielle Potvin, trésorière ou son adjointe, Lila Levasseur, pour signer tout document relatif à ce financement temporaire.

QUE le ministère de la Sécurité publique a annoncé que la Ville de Pohénégamook pourra bénéficier du Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents mis en œuvre le 22 juillet 2015, par un arrêté à paraître dans la Gazette officielle du Québec le 5 août 2015.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

**2015.08.206 PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL –
VOLET – ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU
ROUTIER LOCAL**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook a pris connaissance des modalités d'application du volet – Accélération des investissements sur le réseau routier (AIRRL) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation des travaux d'amélioration du réseau routier local ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Robin Breton
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Pohénégamook autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

Monsieur Simon Bolduc informe la greffière adjointe qu'il se désiste pour l'adoption de cette résolution et quitte la salle.

**2015.08.207 ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MONSIEUR MATHIEU CHABOT AUX PARCS
ET ESPACES VERTS**

CONSIDÉRANT le départ précipité de Monsieur Pierre Breton, journalier affecté à l'entretien des parcs et espaces verts ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a été avisée seulement deux (2) jours avant le départ de M. Breton ;

CONSIDÉRANT QUE le besoin de main-d'œuvre pour l'entretien des parcs est dans l'immédiat et qu'il est indispensable qu'un remplacement de personnel se fasse sur le champ ;

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu d'un commun accord entre les membres du Conseil de l'engagement d'un journalier temporaire depuis le 20 juillet 2015 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Gagné

APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook officialise l'engagement de Monsieur Mathieu Chabot en date du 20 juillet 2015 et que sa rémunération salariale est définie à la convention collective en vigueur, classe 1 – échelon 1, préposé aux parcs et espaces verts.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

Retour de Monsieur Simon Bolduc

**2015.08.208 ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MADAME ANNIE-CLAUDE CHRÉTIEN –
REPLACEMENT À LA RÉCEPTION**

CONSIDÉRANT la période de vacances de Madame Isabelle Caron ;

CONSIDÉRANT QU'habituellement Madame Majorie Després assure le remplacement lors des vacances de Madame Caron ;

CONSIDÉRANT les derniers changements relatifs à la suppléance de la direction générale par Madame Després ;

CONSIDÉRANT le court délai ne laissant pas la possibilité de procéder à un affichage d'emploi ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Frédéric Montplaisir

APPUYÉ PAR : Simon Bolduc

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook procède à l'engagement de Madame Annie-Claude Chrétien comme personne salariée surnuméraire au poste d'agent de bureau temporaire, classe 1 – échelon 1.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.08.209 PROJET VERGER DU TRANSCONTINENTAL – MANDAT À LA CODET

CONSIDÉRANT le verger situé sur les terrains de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-lacs, sis sur les lots 28P, 29, 30P, rang 4, canton Estcourt, rang Notre-Dame-des-Champs ;

CONSIDÉRANT QUE la remise sur pied du «verger du Transcontinental» serait bénéfique pour la municipalité et la Commission scolaire dans sa mission de stimuler la persévérance scolaire et prévenir le décrochage ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs ciblés par le projet sont :

- De remettre sur pied un verger ancestral laissé à l'abandon depuis plusieurs années ;
- D'aider les jeunes et leur famille à développer leur autonomie alimentaire ;
- De développer le goût de la pomiculture, des activités familiales et de transformation ;
- De favoriser les liens entre le milieu scolaire, la communauté et les producteurs acéricoles ;
- D'initier au démarrage d'entreprises et au développement agroalimentaire ;
- De sensibiliser les jeunes et les parents à l'entraide et/ou bénévolat ;
- De pérenniser le projet.

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire soutenir ce projet et qu'elle doit désigner un organisme porteur du dossier ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE la Ville mandate la Corporation de développement économique du Transcontinental (CODET) pour porter le dossier et y soutenir les acteurs des divers paliers ;

QUE la Ville autorise Monsieur Daniel Blier, commissaire au développement, à déposer et à signer tous les documents se rapportant au projet du verger et à soumettre la demande au Fonds de solidarité et inclusion sociale.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.08.210 SOUMISSIONS POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES – RUE ST-VALLIER OUEST

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook a demandé des soumissions pour la réfection de l'infrastructure de rue ainsi que l'égout pluvial de la rue St-Vallier Ouest ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires pouvaient se procurer une copie des plans et devis sur le site internet du Système électronique d'appel d'offres (SEAO), du 25 juin 2015 au 16 juillet 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 16 juillet 2015 en présence des intéressés ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu de la manière et dans les délais prescrits, les soumissions suivantes :

| Soumissionnaires | Prix | Montant total incluant TPS /TVQ |
|---|---------------|--|
| 2646-1871 Québec inc. Aménagement Benoit Leblond | 152 585.00 \$ | 175 434.60 \$ |
| Construction B.M.L., Division de Sintra inc. | 165 464.80 \$ | 190 243.15 \$ |
| Excavation Bourgoin et Dickner Inc. | 181 667.00 \$ | 208 871.63 \$ |
| Excavation Deschênes et fils Inc. | 200 570.00 \$ | 230 605.35 \$ |

CONSIDÉRANT l'approbation de M. Sylvain Lafrance, ingénieur de Actuel conseil inc., tant qu'à la conformité de la présentation du projet ;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par les membres du Conseil municipal à la rencontre du 3 août 2015 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Gagné
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE la Ville accorde le contrat à la compagnie Aménagement Benoit Leblond, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 175 434.60 \$ incluant les taxes provinciale et fédérale ;

QUE la dépense pour ces services professionnels est applicable au règlement d'emprunt P.-394.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

- Rapport des élus auprès de l'assistance.

- Mme Louise Labonté informe l'assistance qu'il y aura une séance spéciale le lundi 31 août.

2015.08.211 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE les points de l'ordre du jour sont terminés à 21 heures ;

EN CONSÉQUENCE,

II EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
ET RÉSOLU

QUE ce Conseil lève la présente assemblée.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

Louise Labonté, mairesse

Lila Levasseur, greffière adjointe
